

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 30 JUIN 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 8

Le 30 juin 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo de Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

2023-105

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HAUTE-TARENTEISE ET LE COLLECTIF MINEURS DE FOND POUR LA
PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE LIEE A LA
PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-
TARENTEISE**

Le Collectif Mineurs de Fond a proposé à la communauté de communes de HauteTarentaise, une programmation décentralisée de concerts « Le festival des Pantomines » rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2023, les communes de Villaroger et de Sainte-Foy-Tarentaise ont fait le vœu de programmer des concerts en août 2023.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute- Tarentaise s'associe au collectif Mineurs de Fond pour assurer la promotion de leurs concerts.

Il est proposé que la communauté de communes de Haute-Tarentaise participe à hauteur de **7 000€**, la commune de Villaroger à hauteur de 6 000€ et la commune de Sainte Foy Tarentaise à hauteur de 2 000€.

La convention de partenariat 2023 fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et le collectif Les Mineurs de Fond.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de participer au financement des concerts de du collectif Mineurs de Fond, sur les communes de Villaroger et Sainte Foy Tarentaise, pour un montant de 7 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et le collectif Mineurs de Fond, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Yannick AMET

Président





Domaine skiable | 1250 < 3026 m



CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 Festival des Pantomines

entre les 4 parties suivantes :

Le Collectif Mineurs de fond

50 route des Goyets
73640 VILLAROGER
SIRET 820 472 942 00029
Licences L-R-20-9380 / L-R-20-9381

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

8 rue Saint Pierre
73700 SEEZ

La Commune de Villaroger

chef-lieu 73640

et

La Commune de Sainte Foy Tarentaise

chef-lieu 73640

PRÉALABLE :

Le **Collectif Mineurs de fond**, la **Communauté de Communes de Haute-Tarentaise** et les **communes de Sainte Foy Tarentaise et de Villaroger** organisent conjointement une programmation de spectacles décentralisés sur les communes de Haute-Tarentaise.

La **Communauté de Communes de Haute-Tarentaise** et les communes de **Villaroger et Sainte Foy Tarentaise** souhaitent s'associer au **Collectif Mineurs de fond** en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes de **Villaroger et Sainte-Foy-Tarentaise** accueillent le **Festival des Pantomines** pour sa troisième édition.

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

Apport du Collectif Mineurs de fond :

- du 11 au 15 Août 2023 - Festival des Pantomines - Spectacles, soirée dansante et banquet

Apport de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et des communes associées :

- Subvention de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise : 7000 €
- Subvention de la commune de Villaroger : 6000 €
- Subvention de la commune de Sainte Foy Tarentaise : 2000 €

PROGRAMME :

Vendredi 11 Août 2023 - 20h - - Sainte-Foy-Tarentaise
Le Petit Prince - Théâtre - Cie Démembrée

Samedi 12 Août 2023 - 10h - Station de Sainte Foy - circuit
Balade géologique et historique - Ludivine Rollier Sigallet (guide) Jean-Pierre Bozonnet
(géomorphologue) Jean Louis Bradel (historien) et invité.e musical

Samedi 12 Août 2023 - 19h30 - Planjo - Sainte-Foy-Tarentaise
Bal - Papanosh

Dimanche 13 Août 2023 - 15h30 - La Savinaz - Villaroger
Louison Valette - Solo de danse

Dimanche 13 Août 2023 - 17h30 - La Savinaz - Villaroger
Seul - Solo de trompette

Dimanche 13 Août 2023 - 20h30 - salle de La Gurraz - Villaroger
Sonore boréale - Solo de percussions

Lundi 14 Août 2023 - 15h - Les Îles - Villaroger
VAGUENT - musique contemplative

Lundi 14 Août 2023 - 20h30 - Les Îles - Villaroger
Los Hermanos POUYE -

Mardi 15 Août 2023 - 11h - Place du Chef-Lieu - Villaroger
Grand Banquet, Radio Crochet avec l'orchestre des Pantomines (inscription libre pour venir chanter
accompagné.e de l'orchestre)

Mardi 15 Août 2023 - 16h - église de Villaroger
Terra Mare - Solo

CONDITIONS DE LA CO-ORGANISATION :

**Communes de Villaroger et de Sainte Foy Tarentaise (ci nommées « Les communes »),
Communauté de Communes de Haute-Tarentaise :**

Les Communes prennent en charge les aménagements et la sécurisation des espaces accueillant du public, en concertation avec **le Collectif**.

Les Communes et **la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise** se tiennent responsables du public.

Les Communes s'engagent à fournir une aide à l'aménagement des espaces scéniques et permettant le déroulement des spectacles (apports en électricité, transports de chaises, scènes, etc)

Les Communes autorisent **le Collectif** à mettre en place un débit de boisson temporaire pour chaque



événement du festival.

Collectif Mineurs de fond (ci-nommé « Le Collectif »):

Le Collectif est producteur et se tient responsable des artistes et technicien.ne.s des spectacles qu'il emploie.

Le Collectif se tient responsable du bon déroulement des spectacles du festival.

Le Collectif prend entièrement en charge l'aménagement des espaces scéniques.

Le Collectif met en place une buvette pour chaque événement.

Le Collectif se tient responsable des plateaux artistiques, ce qui admet :

- La Technique : Le plan de feu, l'installation de la sonorisation, sa sécurisation.
- La sécurité des artistes durant les répétitions/balances et les spectacles
- La sécurité des bénévoles et technicien.ne.s durant les installations et les spectacles.

Fait à Séez, le 19/06/2023.

Pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
Le Président

Yannick AMET

Pour le Collectif Mineurs de fond
La Présidente

Violette GILLET

Pour la Commune de Sainte Foy Tarentaise
Le Maire

Yannick AMET

Pour la Commune de Villaroger
Le Maire

Alain EMPRIN